

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2019

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 janvier 2019, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

## PROCÈS-VERBAL

---

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

---

**2019-001**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

---

#### DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

La liste des personnes engagées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2018 est déposée.

---

#### DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- La liste des chèques émis du 7 décembre 2018 au 10 janvier 2019, pour un montant de 2 672 673,17 \$

- La liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1er au 31 décembre 2018, pour un montant de 395 121,00 \$
- La liste des factures payées par débit direct du 1er au 31 décembre 2018, pour un montant de 2 770 767,92 \$
- La liste des dépenses par approbateurs du 6 décembre 2018 au 10 janvier 2019, pour un montant de 3 605 102,26 \$

---

**2019-002**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 DÉCEMBRE 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du 18 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**

---

**SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 19 DÉCEMBRE 2018 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors des séances ordinaire et extraordinaire d'agglomération de Québec du 19 décembre 2018.

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 22 JANVIER 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 janvier 2019.

---

**2019-003**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 23 JANVIER 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PA2018-076** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur de Règlement R.A.V.Q. 1026
- DE2018-261** Entente entre le Ville de Québec et *Électrique Organique Brilliant Matters inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Valo-Capitale* et *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation à l'international des matériaux issus de la technologie DHAP pour le marché des panneaux solaires flexibles*
- TM2018-295** Modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Monseigneur-Gosselin – Arrondissement de La Cité Limoilou
- AJ2018-042** Règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-024481-164 (1510-9283)

*Québec inc. c. Ville de Québec*) et relativement à la réclamation en Cour du Québec portant le numéro 200-22-080629-175 (*Ville de Québec c. 1510-9283 Québec inc.*)

- AJ2019-003** Création de deux nouveaux postes de juge à la cour municipale – Demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination de deux juges à la cour municipale de la Ville de Québec
- AP2018-798** Adjudication d'un contrat de services professionnels – Caractérisation des émissions atmosphérique de l'incinérateur pour les années 2019, 2020 et 2021 (Appel d'offres public 52839)
- AP2018-812** Adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des encombrants avec halocarbures sur le territoire de la Ville de Québec – 2019 à 2023 (Appel d'offres public 52913)
- AP2018-818** Renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel *TFP* (Dossier 42511)
- AP2018-821** Adjudication d'un contrat pour les travaux de serrurerie (Appel d'offres public 52972)
- AP2018-828** Avis de modification numéro 1 relatif à une entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds de concessionnaires (Dossier 47522)
- AP2018-832** Renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel *CSfot* pour l'année 2019 (Dossier 42040)
- AP2018-836** Adjudication d'un contrat pour le service de réparation de conduite et de suspensions pour les unités de parc véhiculaire (Appel d'offres public 53022)
- BE2018-147** Entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Salon international du livre de Québec*, pour les années 2019, 2020 et 2021
- CU2018-192** Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et différents organismes non rattachés à un lieu culturel, relatives au versement d'une subvention dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels*
- CU2018-197** Entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion – Entente quadriennale entre la Ville de Québec et l'organisme rattaché à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels*
- FN2019-003** Contribution 2019 de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale*
- AP2018-764** Entente de services techniques relative au déplacement des installations de *Bell Canada* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53069)
- AP2018-768** Entente de services techniques relative au déplacement des installations de *Vidéotron Ltée* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53068)
- AP2018-795** Entente de services techniques relative au déplacement des installations d'*Énergir, S.E.C.* (phase avant-projet), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun de Québec* (Dossier 53100)

- AP2018-838** Paiement de la dépense relative à l'étude préliminaire d'*Hydro-Québec* (phase avant-projet), dans le cadre du projet *Réseau structurant de transport en commun de Québec*
- DE2018-290** Appropriation d'une somme, dans le cadre du volet de *Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour l'acquisition d'équipements d'affichage dynamique et de bordes interactives au *Grand Marché de Québec*
- DG2019-004** Dépôt d'un avis de projet à la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dans le cadre du projet de construction d'un tramway sur le territoire de la Ville de Québec pour le *Réseau structurant de transport en commun de Québec*
- DE2018-250** Appropriation de 300 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- GI2018-011** Appropriation de 1 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- GI2018-013** Appropriation de 2 000 000 \$ à même le fonds général
- DE2019-026** Appropriation de 600 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- DG2018-081** *Règlement de l'agglomération modifiant les titulaires de certaines responsabilités à la suite d'une réorganisation administrative, R.A.V.Q. 1216*
- DG2018-069** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à la canicule, R.A.V.Q. 1218*
- FN2018-050** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement aux modalités de paiement de la quote-part annuelle d'une municipalité liée, R.A.V.Q. 1233*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

## PROPOSITIONS

---

### 2019-004

#### CONSEIL – APPUI POUR DES SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION DANS LE RANG DU PETIT-CAPSA

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'appuyer les citoyens du rang du Petit-Capsa dans leur démarche pour avoir accès à des services de câblodistribution.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

### 2019-005

#### TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

2019-006

**TRÉSORERIE – STRATÉGIE VISANT À RÉDUIRE L'ÉCART DE FARDEAU FISCAL APPLICABLE À L'ÉGARD DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ET NON RÉSIDENTIELS**

CONSIDÉRANT QUE l'importance des petits commerces de proximité qui offrent un service local aux occupants des zones résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE la capacité financière relativement limitée de ces petits commerces par rapport aux autres commerces et aux industries;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2018-576 sur les taux de taxes, compensation et divers tarifs pour l'année financière 2019* que le conseil projette d'adopter à la présente séance établit un taux de taxes sur les immeubles non résidentiels inférieur pour la première tranche de valeur de 250 000 \$ afin d'aider au maintien et au développement des petits commerces;

CONSIDÉRANT l'article 244.64.9 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter une stratégie visant à réduire l'écart de fardeau fiscal applicable à l'égard des immeubles résidentiels et non résidentiels, cette stratégie consiste à favoriser une fiscalité non résidentielle plus compétitive pour les petits commerçants tout en réduisant l'écart du fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels;

QUE cette stratégie soit mise en œuvre par un taux différencié pour les immeubles non résidentiels et résidentiels dont l'exploitant est titulaire d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur les établissements touristique* pour la première tranche de 250 000 \$, lequel taux sera inférieur aux taux décrétés pour la valeur excédent 250 000 \$.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

2019-007

**GREFFE – CLAUSE RÉSOLUTOIRE – GESTION CHLORATECH INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-404 du 2 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'informer Gestion Chloratech inc. que :

- la Ville n'exercera pas la clause résolutoire à l'encontre de l'acte de vente du 30 janvier 2017 entre la Ville et Gestion Chloratec inc. avant le 1<sup>er</sup> avril 2019;
- dans l'hypothèse où un acheteur se porte acquéreur du lot 5 989 289 avant le 1<sup>er</sup> avril 2019, la Ville accordera à cet acquéreur jusqu'au 31 décembre 2019 pour réaliser la construction et se déclare prête à intervenir à l'acte de vente pour concrétiser ce nouveau délai;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à intervenir pour et au nom de la Ville, à tout acte de vente par Gestion Chloratec inc. du lot 5 989 289 conclut avant le 1<sup>er</sup> avril 2019, aux fins d'accorder à l'acquéreur jusqu'au 31 décembre 2019 pour réaliser la construction du bâtiment sur le lot selon la superficie minimum

prévue à l'acte de vente du 30 janvier 2017 et de s'engager à ne pas exercer la clause résolutoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-008**

**GREFFE – PROLONGATION DE DÉLAI DE SIGNATURE – GESTION WLKN INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE prolonger jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2019 le délai accordé à Gestion WLKN inc. pour fournir sa preuve de financement et signer l'acte de vente du lot 2 268 545.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-009**

**GREFFE – VENTE DU LOT 2 811 709 À YVES-MARIE DION**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE vendre le lot 2 811 709 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à M. Yves-Marie Dion, propriétaire du lot adjacent 2 811 710, au prix de 5 000 \$ payé comptant.

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente, pour et au nom de la Ville, et à y consentir toutes les conditions usuelles à un tel acte.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-010**

**GREFFE – FERMETURE ET AFFECTATION AU DOMAINE PRIVÉ DU LOT 6 279 585 – RUE DES RIVERAINS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

DE fermer et d'affecter au domaine privé de la Ville, la partie de la rue des Riverains constituée du lot 6 279 585 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-011**

**GREFFE – DEMANDE AU TRÉSORIER(ÈRE) DE CONFECTIONNER LE RÔLE DE PERCEPTION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

DE demander au trésorier(ère) de confectionner chaque année le rôle de perception pour être déposé avant le premier février de l'année concernée.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-012**

**GREFFE – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, selon les conditions prévues au contrat portant le numéro de police MMPQ-03-023072.14 et joint au mémoire;

QUE les fonds nécessaires au renouvellement du présent contrat soient puisés sur le budget de fonctionnement du Service du greffe et réaffectés aux postes budgétaires des services concernés, le cas échéant;

D'autoriser la trésorière, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires relativement à la présente résolution et à payer la somme de 325 313 \$, incluant les taxes applicables, en un seul versement, à Groupe Ultima inc.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-013**

**GREFFE – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – POSITIONNEMENT SATELLITE DES UNITÉS VÉHICULAIRES**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Focus gestion de flotte et carburant inc. est la seule entreprise en mesure de fournir le service de positionnement des unités véhiculaires compte tenu de l'équipement déjà en place.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de positionnement satellite des unités véhiculaires, pour trois (3) ans, à l'entreprise Focus gestion de flotte et carburant inc., selon la proposition de M. Éric Beaulieu du 14 novembre 2018 et substantiellement conforme au projet de contrat de location joint au mémoire, pour une somme annuelle approximative de 26 067 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-014**

**RESSOURCES HUMAINES – LETTRE D'ENTENTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver la lettre d'entente 2018-02 entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2621 Secteur Loisirs concernant M. Louis-Marie Hamelin jointe au mémoire, relativement à la modification de la lettre d'entente no 1;

D'autoriser la directrice générale par intérim et la directrice du Service des ressources humaines ou leur remplaçant, à signer la lettre d'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-015**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DE L'ANNEXE A, AU PROGRAMME VACANCES ÉTÉ 2019 (CAMPS DE QUARTIER) DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement à Camp École Kéno inc. des sommes facturées pour un montant maximal de 282 532 \$, conformément à l'annexe A du protocole d'entente CTR-2017-074, pour l'année 2019, incluant une subvention de 80 \$/semaine/enfant pour chaque inscription aux programmes spécialisés.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-016**

**TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 – PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE 2018, LOT 2 (PM18-320-002)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 78 199,87 \$, taxes incluses, à Les Entreprises P.E.B. ltée pour la libération d'une partie de la retenue contractuelle pour la réalisation des travaux de pavage 2018, lot 2 sur le *Règlement n° 2018-544 décrétant un emprunt de 4 020 000 \$ pour des travaux de réfection de surface et de pavage dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-017**

**URBANISME – CPTAQ – LOT 3 056 626 – 1650, CHEMIN DU HAUT-FOSSAMBAULT**

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux exigences du *Règlement de zonage n° 480-85* et aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QU'il existe des espaces disponibles afin de satisfaire à la demande ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le garage, à vocation commerciale, incendié le 10 décembre 2015, était situé dans un hameau résidentiel (îlot déstructuré) et présent sur le terrain depuis 1955;

CONSIDÉRANT QUE ledit garage a possiblement perdu son droit acquis aux dires même du demandeur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par Me Valérie Roy, notaire et mandataire pour le propriétaire, M. Érik Gagnon, visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une résidence unifamiliale au 1650, chemin du Haut-Fossambault, lot 3 056 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-018**

**URBANISME – PIIA – 50, RUE DES GRANDS-LACS**

CONSIDÉRANT la présence d'un bassin de rétention à ciel ouvert situé en cour avant secondaire;

CONSIDÉRANT QU'un aménagement paysager soigné a été exigé afin d'atténuer l'impact visuel de cet ouvrage permettant ainsi d'atteindre les objectifs et critères applicables du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* comme déposé pour le 50, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 3 738 891, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du stationnement en cour avant secondaire et l'aménagement du terrain incluant la mise aux normes de la gestion pluviale.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation de l'aire de stationnement par W. Lacasse, N° de projet Q18-4590, daté du 22 juin 2018;
- Plan civil incluant la gestion pluviale par Sylvain Samson, ingénieur, N° de projet 17-413C, révision 4, datée du 29 novembre 2018;
- Plan d'aménagement paysager par Terralpha, N° de projet 1830, daté du 29 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

2019-019

**URBANISME – PIIA – 280, RUE DE ROTTERDAM**

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer au contenu du permis de construction n° 2014-00337 qui n'a pas été respecté, le projet doit comprendre l'aménagement d'un écran opaque sous forme d'un mur de maçonnerie de ±1,5 m (5') de hauteur afin de dissimuler l'aire d'entreposage, un aménagement paysagé et le stationnement en cour avant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) comme déposé pour le 280, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 5 300 012, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment complémentaire usagé de type « acier préfabriqué » en cour arrière, la construction d'une dalle de béton à air libre pour l'installation d'une scie à câble en cour arrière et l'aménagement d'un écran visuel en prolongement du mur avant du bâtiment principal, de chaque côté, afin d'atténuer l'impact de l'aire d'entreposage avec les notes et obligations suivantes :

- Avant la délivrance du permis de construction, le requérant doit déposer conformément aux exigences du *Règlement de zonage n° 480-85* un document signé par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière qui atteste des moyens mis en œuvre pour être conformes aux normes d'exercice (bruit, lumière, poussière, odeur, etc.) de la zone IB-1 puisque l'opération de la scie à câble se fait à l'extérieur;
- Avant la délivrance du permis de construction et afin d'atteindre les objectifs et critères applicables du PIIA en vigueur, le requérant doit déposer un plan de reboisement pour la cour avant prévoyant la plantation d'un arbre par 15 m<sup>2</sup> de surface gazonnée. Il doit s'agir d'une espèce indigène au territoire québécois et d'un calibre minimal de 100 mm DHP;
- Advenant une coupe d'arbres en cour avant ou latérale gauche, l'écran visuel devra être prolongé aux endroits pertinents afin d'assurer la présence continue d'un écran visuel pour l'aire d'entreposage.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan de construction du bâtiment d'acier préfabriqué par Michel L. Grimard, architecte, N° de projet 18-168, daté du 19 septembre 2018;

- Plan d'implantation du bâtiment d'acier préfabriqué et dalle de béton par Benoît Giasson, arpenteur-géomètre, minute 13 713, daté du 4 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**

---

**2019-020**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4815, RUE DES GRÈBES**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4815, rue des Grèbes.

CONSIDÉRANT QUE la résidence a été construite en 1988 sans aucune modification au sol depuis;

CONSIDÉRANT QUE l'application du *Règlement de zonage n° 480-85* a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4815, rue des Grèbes, connu et désigné comme étant le lot 2 813 701 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la superficie de la cour arrière à 38 % du total du terrain au lieu de 40 % minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85* selon le Plan de localisation par Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, minute 10 582, daté du 6 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**AVIS DE MOTIONS ET RÈGLEMENTS**

---

**2019-021**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-580 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE – URBAIN À MÊME UNE PARTIE DE LA GRANDE AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE – RURAL CORRESPONDANT AU LOT 2 814 972 (271, ROUTE 138)**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2019-580 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle – urbain à même une partie de la grande affectation résidentielle – rural correspondant au lot 2 814 972 (271, Route 138)*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2019-022**

**ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2019-580 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE AIRE DE GRANDE AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE – URBAIN À MÊME**

**UNE PARTIE DE LA GRANDE AFFECTATION RÉSIDENIELLE – RURAL  
CORRESPONDANT AU LOT 2 814 972 (271, ROUTE 138)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2019-580 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle – urbain à même une partie de la grande affectation résidentielle – rural correspondant au lot 2 814 972 (271, Route 138).*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-023**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-581  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA  
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ  
PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-580**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-580.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2019-024**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2019-581  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 RELATIVEMENT À SA  
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ  
PAR LE RÈGLEMENT N° 2019-580**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de *Règlement n° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-580.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-025**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2019-582 SUR  
LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2019-582 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

---

**2019-026**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-572 POUR LA CITATION  
PATRIMONIALE DES VESTIGES DE L'ÉGLISE ET DE LA CROIX DE  
COMMÉMORATION SITUÉES DANS L'ANSE-À-MAHEU SUR UNE PARTIE  
DES LOTS 2 818 026 ET 2 818 029**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-572 pour la citation patrimoniale des vestiges de l'église et de la croix de commémoration situées dans l'Anse-à-Maheu sur une partie des lots 2 818 026 et 2 818 029.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**2019-027**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-576 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-576 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2019.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

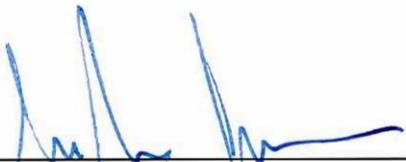
---

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 31.

  
Sylvain Juneau, maire

  
Daniel Martineau, greffier